

Ce n'était pas pour marquer un simple point dans le débat que j'ai insisté sur le fait que le chef du Nouveau parti démocratique appuie la politique du président des États-Unis. C'est plutôt parce que, quand nous appuyons les États-Unis pour certaines choses, le chef du NPD suppose bien souvent que nous les appuyons à tous les égards et que nous souscrivons à leur politique en Amérique centrale. Tout comme le NPD, nous sommes d'accord avec certaines des choses que font les États-Unis, mais pas avec toutes. C'est ce que je tenais à préciser dans ma réponse. Je suis heureux d'être du même avis que le chef du NPD à ce sujet.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE REFUS DE RÉEMBAUCHER LES EMPLOYÉS CONTRACTUELS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'espère qu'il est satisfait d'avoir pu, grâce au programme RELAIS, refuser d'embaucher certaines personnes qui possèdent de bons états de service et qui sont remplacées par d'autres qui n'ont pas autant d'expérience pour remplir les fonctions qui leur sont assignées. Peut-il expliquer à la satisfaction des députés et de ceux qui ont été mis à pied les critères sur lesquels on s'est fondé pour refuser de réembaucher les employés contractuels qui sont remplacés par d'autres qui ne sont pas aussi bien formés pour remplir ces emplois?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je conviens avec le député que certains de nos employés contractuels sont très compétents et efficaces mais ce sont, malgré tout, à notre avis, des employés contractuels. Il était entendu que pour l'exercice financier de 1982-1983, le contrat de ces employés deviendrait caduc le 31 mars et qu'ils se retrouveraient sans emploi. A ce moment-là, le nombre d'années-hommes pour les contractuels a été réduit par rapport à l'année précédente. Puis est survenu le programme RELAIS qui nous a accordé des fonds et fourni des années-hommes supplémentaires pour embaucher des travailleurs sous réserve de certaines conditions. Toutefois, les contractuels ordinaires pourraient être rappelés si nous avons les années-hommes nécessaires pour les réembaucher. Le député ne doit pas confondre les deux programmes. Aucun programme n'est là pour en compléter un autre. Le programme RELAIS vient s'ajouter au programme en vigueur pour nos employés contractuels.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre peut s'être convaincu qu'ils viennent s'ajouter l'un à l'autre, mais il n'a pas réussi à convaincre ni les députés, ni les employés qui ont été mis à pied et remplacés par d'autres qui ne possèdent peut-être pas les qualités requises.

LE SORT DES ANCIENS EMPLOYÉS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre de la Défense nationale ou le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourraient-ils nous dire suivant quels critères on va choisir ceux qui vont remplacer les personnes qui ont été licenciées et qui depuis plusieurs années,

comme le ministre le sait parfaitement, organisent leur avenir en fonction du renouvellement de leur contrat de travail au début de l'année financière suivante?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je concède encore une fois que nous avons réembauché pendant plusieurs années de suite certains de nos employés contractuels. Mais ils sont toujours restés des contractuels et ils comprenaient, peut-être mieux que le député, qu'un jour ou l'autre on se priverait de leurs services parce qu'ils n'étaient pas titularisés. Voilà ce que j'essaie de faire comprendre au député. Il y a deux programmes. Les gens du programme RELAIS que nous employons ne remplacent pas nos contractuels ordinaires. Ce programme vient se surajouter à ceux qui existent déjà. Nos contractuels de 1982-83 n'auraient plus d'emploi de toute façon le 1^{er} avril 1983, parce que nous n'avons pas les années-personnes voulues pour les embaucher.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE SI UN TIMBRE COMMÉMORATIF SERA ÉMIS À L'OCCASION DU 450^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCOUVERTE DU CANADA À GASPÉ

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a quelques mois, je lui écrivais pour lui signaler que 1984 sera le 450^e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, à Gaspé, et je lui demandais si la Société canadienne des postes devait émettre un timbre commémoratif à cet effet. L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il étudie présentement ce projet, et doit-il donner sous peu une réponse favorable aux gens de Gaspé ainsi qu'à tous les Canadiens?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il me fait plaisir de confirmer que le ministre français des Postes et Télécommunications et de la Télédiffusion (PTT), M. Louis Mexandeu, et moi avons retenu l'idée d'un timbre-poste commun, en 1984, pour commémorer le 450^e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES FONDS POUR TRAVAUX OCCASIONNELS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comme il le sait très bien, la seule raison pour laquelle la Défense nationale a des employés occasionnels, c'est que le ministère peut les licencier une fois par année afin de ne pas être obligé de leur verser la pension de la Fonction publique.